



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES MOULINS DE CREUSE

Affiliée à la FFAM et à la FDMF

Moulin de Bâtisse - 23270 CLUGNAT

www.moulinsdecreuse.fr  
moulinsdecreuse@gmail.com

Objet : Schéma départemental des énergies renouvelables

**Georges Durand, président de l'ASMC**

à

**Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse**  
**Pôle des énergies renouvelables de la Creuse**  
DDT de la Creuse  
23000 GUERET

Monsieur le Directeur,

Nous venons d'apprendre, par l'un de nos membres, la création d'un pôle des énergies renouvelables de la Creuse et la consultation du public concernant l'élaboration d'un schéma départemental.

La Creuse comptait plus de 300 moulins, répertoriés par vos services, et un certain nombre d'entre eux produisent de l'électricité ou sont en voie de remise en route de leurs installations existantes.

L'Association de Sauvegarde des Moulins de la Creuse, créée en 2013, reconnue par les services de l'Etat, a pu participer aux réunions de bassin organisées par vos services et a été entendue par les Préfets notamment lors des enquêtes de DIG de divers CTMA du département.

Nous sommes affiliés aux deux Fédérations des moulins de France : la FFAM et la FDMF. Comme elles et ARF, nous défendons nos moulins, en mettant en avant les mêmes arguments que ceux de leur dernière lettre du 17 mars 2021 à Madame la Ministre :

**« Outre leurs effets cumulés indéniables sur la préservation de la ressource, l'amortissement des crues, la préservation de milieux aquatiques ou la dénitrification des eaux, ils représentent le plus important potentiel de petite hydroélectricité d'Europe, équivalant à la consommation électrique annuelle d'un million de foyers hors chauffage (source étude européenne Restore Hydro) »**

Toutes les communes de Creuse ont leur moulin, parfois plusieurs. Cette densité est unique et doit être valorisée, tant sur le plan patrimonial qu'énergétique. Les retombées économiques peuvent être importantes, et la remise en service des installations existantes doit être encouragée et facilitée.

Dès le début du siècle dernier, quel moulin n'a pas utilisé sa force motrice pour faire tourner une dynamo et profiter de la « lumière », plusieurs décennies avant les habitants de leur village ?

Mais la technologie évoluant, ce ne sont plus quelques kW de puissance disponibles à l'époque, mais des dizaines voire des centaines de kW que chacun de nos moulins pourraient mettre à disposition de la transition énergétique de la Creuse, sans aucun dommage collatéral, contrairement aux grands barrages.

Les dispositions règlementaires ont déjà évolué, notamment grâce au Parlement (article L214-18-1) et plusieurs projets de loi ou amendements devraient aider à la préservation de nos moulins dans le cadre de la loi Climat. Selon les estimations scientifiques, les 60 000 moulins de France pourraient produire 6 TWh, l'équivalent d'une centrale nucléaire.

Les membres de l'ASMC se félicitent de la création de ce pôle des énergies renouvelables et de la mise en place du schéma départemental.

Ils sont prêts, et notamment les instances dirigeantes, à mettre à votre service leur expérience et leur expertise, et à s'associer à vos travaux pour permettre à notre département de valoriser son potentiel hydroélectrique, et faciliter ainsi la production d'une électricité verte et renouvelable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Fait au moulin de Bâtisse le 29 mars 2021

Pour l'ASMC, le président



Georges Durand